

Contact :

Julie Alseda
01 56 79 20 45
alseda@cnsd.fr

22 février 2016

La CNSD se mobilise pour assister les victimes des centres dentaires low cost

Depuis 6 ans, la CNSD alerte les pouvoirs publics et les médias sur la dangerosité des centres dentaires low cost qui fonctionnent comme des commerces, dénués de toute éthique médicale.

Depuis 6 ans, la CNSD s'inquiète du vide réglementaire qui permet à ces centres de s'implanter sans autorisation préalable.

Depuis 6 ans, la CNSD mène des actions juridiques pour faire condamner la démarche commerciale de ces centres.

Aujourd'hui, des centaines de patients en sont victimes. Leurs plaintes dénoncent des mutilations, des surtraitements, des escroqueries... Un collectif de patients a vu le jour et envisage une action de groupe.

Nous avons ainsi la démonstration irréfutable que la marchandisation de la santé, que nous n'avons cessé de dénoncer, aggrave cruellement les inégalités sociales et multiplie les obstacles à l'accès aux soins pour tous.

Les chirurgiens-dentistes de France n'acceptent plus que l'image de leur profession soit ternie par ces commerces, dont l'unique motivation mercantile et financière transforme les patients en consommateurs, voire en marchandises. Ils accusent certains médias et associations de consommateurs d'avoir fait directement ou indirectement la promotion de ces centres au seul prétexte de coûts toujours plus bas.

La CNSD entend rappeler à leurs responsabilités les pouvoirs publics qui depuis 30 ans ont complètement désinvesti la médecine bucco-dentaire, encourageant ainsi l'incursion de structures au modèle économique déviant, dangereux pour la santé publique.

Pour porter la parole des chirurgiens-dentistes libéraux auprès de ces victimes, la CNSD a désigné un interlocuteur : le Docteur Philippe BALAGNA, ancien président de l'Union Régionale des Professionnels de Santé en Rhône-Alpes, particulièrement impliqué dans la dénonciation du système low cost dans la région lyonnaise, joignable à contact-victimes-low-cost@cnsd.fr.

Il aura pour rôle de soutenir les victimes des centres low cost et les aider à obtenir justice. Il s'appuiera sur leurs témoignages pour contraindre les pouvoirs publics à encadrer ces structures par des règles protégeant les droits des patients afin de garantir leur sécurité sanitaire.

Son objectif : imposer aux centres de santé le même cadre déontologique que celui qui régit l'exercice libéral.

*La CNSD est le premier syndicat en nombre d'adhérents de toutes les professions libérales.
Ses 100 syndicats départementaux répartis sur tout le territoire font de la CNSD une force majeure
dans la défense de la profession et au service de ses adhérents.*